



Délibération du conseil municipal du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le 8 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 29 mars 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Etaient présents : M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, MM. BARCAT Jacky, REBOULEAU Yves, Mme GODILLOT Ginette, Mme CAILLAUD Catherine, Mme Virginie BESSE, M. MORLON Jean Paul

Ont donnés procuration : Mme RAGUSA Marie-Claude à M. Luc DAUGUET, Mme CORNU Mathilde à Mme CHARTIER Chantal

Etaient absents : Mme BELLOTTI-LEMONNIER Martine, Mme AUSSANT Emilie, M. LOUBENS Louis Gabriel

Objet : 4- Affectation du résultat – budget énergie renouvelable

Après avoir approuvé le compte financier unique 2023 du budget énergie renouvelable,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Considérant que le compte financier unique 2023 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 2 246,63 €
- Un excédent reporté de 4 774,33 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 7 020,96 €

- Un excédent d'investissement de 8 997,00 €
- Un déficit des restes à réaliser de 0,00 €
- Soit un excédent de financement de 8 997,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	7 020,96 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	7 020,96 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	8 997,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Patrice ROBILLARD



Le secrétaire de Séance,
Luc DAUGUET

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 09 AVR. 2024
et publié sur le site internet de la commune le 10 AVR. 2024

Patrice ROBILLARD